

**POUR INFORMATION**

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Contributions volontaires et dons

1. A sa 151^e session (février-mars 1962), le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à accepter, selon qu'il le jugerait approprié, les dons en espèces ou en nature que les gouvernements, les organisations gouvernementales et non gouvernementales ou les particuliers pourraient offrir en faveur des programmes d'activités pratiques de l'OIT à condition que ces dons n'entraînent pas d'obligations financières pour les Membres de l'Organisation. Les larges pouvoirs ainsi accordés au Directeur général ont étendu l'autorisation que le Conseil d'administration lui avait donnée à sa 130^e session (novembre 1955) et qu'il avait confirmée à sa 138^e session (février-mars 1958). A sa 251^e session (novembre 1991), le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à accepter, lorsqu'il le jugerait approprié, les dons en espèces ou en nature offerts par des gouvernements, des organisations gouvernementales et non gouvernementales ou des particuliers, étant entendu que ces dons n'entraîneraient pas d'obligations financières pour les Membres de l'Organisation et que le détail des dons acceptés par le Directeur général serait périodiquement porté à la connaissance du Conseil d'administration.
2. Le détail des dons acceptés par le Directeur général a été communiqué pour la dernière fois à la commission en novembre 2007¹. Les dons en faveur des programmes d'activités pratiques qui ont été acceptés depuis lors sont énumérés en annexe. Ces donations n'incluent pas les dons reçus pour les activités de coopération technique.

Genève, le 25 septembre 2009.

Document soumis pour information.

¹ Document GB.300/PFA/2.

Annexe

Dons en faveur des programmes d'activités pratiques

Entre août et décembre 2007, les donations ci-après ont été reçues pour le financement de la conférence internationale biannuelle «Faire du travail décent un objectif mondial et une réalité nationale», organisée conjointement par l'OIT, Messe Düsseldorf et l'Association fédérale allemande pour la sécurité et la santé au travail (BASI), qui s'est tenue à Düsseldorf (Allemagne), du 18 au 20 septembre 2007:

- 5 933 euros (8 750 dollars) – Messe Düsseldorf GmbH;
- 10 000 euros (13 679 dollars) – Deutsche Gesetzliche Unfallversicherung;
- 12 000 euros (16 415 dollars) – B.A.D. Gesundheitsvorsorge und Sicherheitstechnik GmbH;
- 25 000 euros (34 199 dollars) – TUV Rheinland Leben und Gesundheit GmbH;
- 25 000 euros (34 199 dollars) – Fraport AG.

En octobre 2007, la *Secretaría General Iberoamericana* (SEGIB) a versé 152 480 dollars pour l'organisation de la première Réunion des partenaires sociaux ibéro-américains, qui s'est tenue à Buenos Aires (Argentine) les 29 et 30 octobre 2007.

En octobre 2007, la Confédération japonaise des syndicats (RENGO) a versé 4 millions de yens (34 551 dollars) pour l'Atelier régional OIT/RENGO/JILAF sur les droits syndicaux, les normes du travail et l'amélioration de la productivité en Afrique, qui s'est tenu à Lusaka (Zambie) du 19 au 23 novembre 2007.

En novembre 2007, Irish Aid a apporté une contribution de 9 950 dollars aux activités menées par le BIT à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, célébrée le 3 décembre 2007.

En novembre 2007, le gouvernement de la France a versé 150 000 euros (216 138 dollars) pour participer au financement du quatrième dialogue entre le ministère français des Affaires sociales et l'OIT, qui a eu lieu à Paris en mai 2008.

En décembre 2007, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a versé 7 000 dollars en tant que participation aux frais de publication d'un fascicule consacré aux droits de l'homme dans le cadre d'une initiative portant sur la protection des travailleuses domestiques au Liban.

En avril 2008, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a versé 5 000 dollars pour l'organisation du Forum de dialogue politique nigérien sur le thème «Des enseignants pour le futur: remédier à la pénurie d'enseignants pour un accès universel à l'éducation», qui s'est tenu à Niamey (Niger) du 12 au 14 septembre 2007.

En avril 2008, le Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) a versé 40 000 dollars pour le Séminaire d'experts sur la liberté d'expression, syndicale et de réunion au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, qui s'est tenu du 5 au 7 mai 2008 à Beyrouth (Liban).

En avril 2008, l'UNESCO a versé 681 760 yens (6 817 dollars) pour contribuer au financement de la mission conjointe des représentants du Groupe de travail sur les allégations du Comité d'experts sur l'application des recommandations concernant la condition du personnel enseignant (CEART) et du Secrétariat conjoint du CEART qui a été mené au Japon du 20 au 28 avril 2008, suite aux allégations présentées par le Syndicat japonais des enseignants et personnels de l'éducation (ZENKYO) et le Syndicat d'enseignants Nakama. Au titre du suivi de cette mission, en janvier 2009, l'UNESCO a

versé une contribution de 1 375 dollars pour la traduction des principaux documents du ministère japonais de l'Education et de la Science relatifs au système d'évaluation et de formation du personnel enseignant.

En juin et juillet 2008, la Fédération internationale du transport (FIT) et l'Union internationale des transports routiers (IRU) ont versé chacune 10 000 dollars pour la conception du matériel didactique consacré au VIH/sida dans le secteur des transports routiers.

En août 2008, le gouvernement de l'Inde a versé une contribution de 480 000 roupies indiennes (11 358 dollars) pour la Réunion régionale Asie-Pacifique de haut niveau sur des stratégies d'inclusion sociale visant à élargir la couverture de sécurité sociale, qui s'est tenue à New Delhi (Inde) les 19 et 20 mai 2008.

En octobre 2008 et janvier 2009, le gouvernement du Portugal a versé 400 000 euros (534 092 dollars) pour la huitième Réunion régionale européenne, qui s'est tenue à Lisbonne (Portugal) du 9 au 13 février 2009.

En novembre 2008, le gouvernement de l'Irlande a contribué pour 20 000 euros (25 873 dollars) à la publication du livre *The Phelan Memoirs*.

En novembre 2008, la Confédération japonaise des syndicats (RENGO) a fait don de 4 000 000 de yens (40 625 dollars) pour l'Atelier régional OIT/RENGO/JILAF sur les droits syndicaux, les normes du travail et l'amélioration de la productivité en Afrique, qui s'est tenu à Dakar (Sénégal) du 24 au 28 novembre 2008.

En décembre 2008, la Fondation Friedrich Ebert (Genève) a versé 5 000 francs suisses (4 260 dollars) pour contribuer aux coûts de publication du Guide pratique sur la convention de l'OIT (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949.

Les donations ci-après ont été reçues entre janvier et août 2009 pour le financement de la conférence internationale «Appliquer des normes mondiales de sécurité et de santé au travail», organisée conjointement par l'OIT, Messe Düsseldorf et l'Association fédérale allemande pour la sécurité et la santé au travail (BASI), qui se tiendra à Düsseldorf (Allemagne) du 3 au 5 novembre 2009:

- 1 500 euros (2 106 dollars) – GVG – Gesellschaft für Versicherungswissenschaft und gestaltung e.V.;
- 2 500 euros (3 511 dollars) – M Plus – Managementgesellschaft zur Optimierung von Arbeitsbedingungen mbH;
- 3 000 euros (4 213 dollars) – E. ON AG;
- 4 000 euros (5 625 dollars) – B.A.D. Gesundheitsvorsorge und Sicherheitstechnik GmbH;
- 7 500 euros (10 460 dollars) – AISS – Association internationale de la sécurité sociale;
- 15 000 euros (19 181 dollars) – Deutsche Gesetzliche Unfallversicherung (DGUV);
- 15 000 euros (21 097 dollars) – Fraport AG;
- 20 000 euros (26 455 dollars) – Messe Düsseldorf GmbH;
- 20 000 euros (28 089 dollars) – TUV SUD Life Service GmbH.

D'octobre 2007 à juillet 2009, le gouvernement de la Trinité-et-Tobago a versé 1 233 470 dollars de la Trinité-et-Tobago (120 124 dollars), couvrant 30 pour cent des frais de location des locaux de l'OIT à Port of Spain.

En décembre 2007 et mars 2009, le gouvernement de l'Allemagne a versé deux contributions de 50 000 euros chacune (soit un total de 139 883 dollars) pour financer une partie des frais de location des locaux de l'OIT à Berlin.

En mars 2008 et mars 2009, le gouvernement de la France a versé deux contributions de 76 225 euros chacune (soit un total de 212 792 dollars) pour financer le coût du bureau de l'OIT à Paris.

Les bureaux de l'OIT suivants sont installés dans des locaux mis à disposition gratuitement par les pays hôtes: Alger ¹, Ankara, Beyrouth, Budapest, Dakar, Koweït, Lisbonne, Madrid, Rome et Yaoundé. Ont également été mis à disposition gratuitement par les pays hôtes les locaux des coordinateurs nationaux suivants: Almaty, Belgrade, Bichkek, Bucarest, Chisinau, Erevan, Kiev, Minsk, Sofia et Tirana. Le gouvernement du Nigéria accueille le directeur du bureau de l'OIT à Abuja dans un logement privé.

En outre, un certain nombre de plaques et d'objets décoratifs ont été donnés au Bureau.

¹ Jusqu'en décembre 2008.